

Chapitre 13

Les équipements et les services publics



TABLE DES MATIÈRES

13.	LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS.....	13-1
13.1	La problématique générale	13-1
13.1.1	Les équipements et services publics sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup	13-2
13.1.2	Les équipements sanitaires	13-8
13.1.3	Les équipements et services publics hors de la MRC	13-10
13.2	Les problématiques spécifiques	13-11
13.2.1	L'eau potable	13-11
13.2.2	L'eau usée	13-12
13.2.3	La localisation des services gouvernementaux	13-12
13.3	Les principaux défis et axes d'intervention	13-13
13.4	Les orientations	13-13
13.5	L'aire d'affectation publique	13-13
13.6	Les règles de conformité	13-14
13.6.1	La localisation des équipements gouvernementaux	13-14
13.6.2	La protection des aires de captage des eaux souterraines	13-14
13.7	Les mesures de concertation	13-14
13.7.1	Le barrage du lac Morin	13-14
13.7.2	La protection des aires de captage d'eau de surface	13-15
13.8	La compatibilité des usages	13-16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 13-1 Équipements et services du gouvernement fédéral	13-2
Tableau 13-2 Équipements et services du gouvernement provincial.....	13-3
Tableau 13-3 Équipements et services du domaine de la santé et des services sociaux	13-4
Tableau 13-4 Établissements d'enseignement public et privé, de niveau maternel, primaire et secondaire	13-5
Tableau 13-5 Établissements de formation professionnelle et les établissements d'enseignement du niveau collégial et universitaire.....	13-6
Tableau 13-6 Équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux importants	13-7
Tableau 13-7 Les réseaux d'aqueduc d'intérêt public et leurs sources d'approvisionnement	13-9
Tableau 13-8 Les réseaux d'égout et les installations d'assainissement des eaux usées	13-10
Tableau 13-9 Aperçu de la compatibilité des usages dans l'aire d'affectation publique	13-16

13. Les équipements et les services publics

13.1 La problématique générale

Ce chapitre dresse le portrait des équipements publics nécessaires à la vie d'une collectivité, soit les immeubles ou les installations (bâtiment, terrain, équipement) et les services qui en découlent, dont la gestion relève des autorités gouvernementales, parapubliques et municipales.

Il traite également d'une affectation que l'on nomme « publique », afin de circonscrire certains usages qui accompagnent le développement du territoire.

En général, les équipements et les services publics s'appréhendent par le pouvoir des autorités publiques à dépenser pour le bon fonctionnement de la société. Chaque palier de gouvernance peut avoir une compétence exclusive sur la mise en place et la gestion d'un équipement ou d'un service public, mais dans bien des cas, cette compétence est partagée entre les paliers. Par exemple, un aéroport peut appartenir au gouvernement fédéral et la gestion de l'aéroport peut relever d'une municipalité.

Les équipements et les services publics offerts à la population sont attribués en fonction d'une planification qui s'apparente à une course à obstacles. C'est-à-dire que le rendement de l'équipement public ou le niveau offert du service public est optimal jusqu'au moment où l'on atteint un seuil de dysfonctionnement. Ce seuil est parfois facile à déterminer, par exemple, on connaît assez bien la capacité des réseaux sanitaires. Dans d'autres cas, il est difficile de prévoir le moment où l'on va atteindre le seuil, par exemple, en matière de services de santé.

Les autorités publiques doivent offrir des équipements et services publics dans le cadre institutionnel établi par les gouvernements supérieurs à un coût qui se situe à l'intérieur des limites de la capacité de payer des contribuables. L'exercice ressemble un peu à un équilibriste sur un fil de fer.

Les équipements et services publics constituent des éléments structurants du territoire. Selon leur nature, leur envergure et leur localisation, ils peuvent influencer la mise en place de nouvelles activités à proximité, le choix de résidence des citoyens ou être un facteur d'attraction pour les gens de l'extérieur de la MRC.

La planification des équipements et services publics requiert de connaître leur répartition sur le territoire, la nature de leur fonction, de même que leurs capacités particulières. Dans certains cas, il est aussi utile de connaître leur bassin de desserte, leur clientèle cible ou encore la manière dont les services sont dispensés, puisqu'une localisation inadéquate peut avoir des conséquences notables sur l'accessibilité ou l'efficacité d'un service.

13.1.1 Les équipements et services publics sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup

Les prochaines sections décrivent les principaux équipements publics sur le territoire de la MRC. Que cela soit les équipements et services du gouvernement fédéral ou du Québec ou du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou de la petite enfance.

Le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada maintient des équipements qui relèvent de 10 ministères, organismes ou sociétés d'État sur le territoire de la MRC (voir tableau 13-1). Ces équipements fédéraux sont concentrés principalement dans la ville de Rivière-du-Loup. Le ministère de la Défense nationale et la Société canadienne des Postes sont les deux organismes fédéraux qui détiennent les effectifs de main d'œuvre les plus nombreux. Il n'y a pas de projets annoncés visant à modifier les services actuels du gouvernement fédéral.

Tableau 13-1
Équipements et services du gouvernement fédéral

Ministère, organisme ou société d'État	Fonction ou domaine d'activité	Localisation	Nombre d'emplois et budget d'opération en 1998
Agence canadienne d'inspection des aliments	Inspection des aliments	Rivière-du-Loup	N.D.
Développement des ressources humaines Canada	Assurance emploi et analyse du marché de l'emploi	Rivière-du-Loup	9 employés à temps plein et 2 employés à temps partiel; budget de 450 000 \$
Gendarmerie royale du Canada	Corps policier affecté à la patrouille frontalière (douane et accises)	Rivière-du-Loup	8 employés à temps plein; budget de 462 000 \$
Revenu Canada	Services douaniers	Rivière-du-Loup	1 employé à temps plein; budget d'opération de 50 000 \$
Société du crédit agricole Canada	Prêts aux agriculteurs	Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein
Société canadienne des Postes	Expédition et distribution du courrier postal au Canada	Cacouna L'Isle-Verte L'Isle-Verte Ouest Rivière-du-Loup Saint-Antoine Saint-Cyprien Saint-Hubert-de-RdL Saint-Épiphanie Saint-Paul-de-la-Croix	N.D.
Environnement Canada, Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte	Centre d'exposition sur les tourbières et les applications de la tourbe. Site naturel protégé.	L'Isle-Verte	Gestion accordée par contrat à un organisme du milieu
Transport Canada :			
1) l'aéroport de Rivière-du-Loup	Transport aérien	Notre-Dame-du-Portage	La propriété a été transférée à la ville de Rivière-du-Loup en 2003
2) le port de Gros-Cacouna	Transport maritime	Cacouna	Un maître de port à l'année et 1 employé à temps partiel
Pêches et Océans Canada : le havre de Rivière-du-Loup	Transport maritime	Rivière-du-Loup	1 gardien de quai à l'année
Défense nationale du Canada	Manège militaire pour la milice	Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein et 60 employés à temps partiel

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Le gouvernement du Québec

Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, on dénombre 14 ministères, organismes ou sociétés d'État qui relèvent directement du gouvernement du Québec, en excluant les services d'éducation et de la santé. Les services les plus importants en nombre d'employés sont le ministère des Transports, le ministère de la Justice et le ministère des Ressources naturelles. Tous les services sont concentrés dans la ville de Rivière-du-Loup, à l'exception du centre de services du ministère des Transports et de la Pépinière de Saint-Modeste du ministère des Ressources naturelles (voir le tableau 13-2).

Tableau 13-2
Équipements et services du gouvernement provincial

Ministère, organisme ou société d'État	Fonction ou domaine d'activité	Localisation
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Bureau de renseignements agricoles; service de la qualité des aliments et de la santé animale	Rivière-du-Loup
Ministère des Transports	Centre et sous-centre de services	Cacouna
Ministère de la Solidarité sociale	Centre local d'emploi (CLE) : Module Emploi-Québec (formation de la main-d'œuvre et services d'aide à l'emploi) Module Sécurité de revenu	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup
Société de la Faune et des Parcs du Québec	Aménagement et exploitation de la faune; Protection de la faune	Rivière-du-Loup
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec Bureau de probation (réseau correctionnel, Est-du-Québec)	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup
Ministère de la Justice	La Cour du Québec (Chambre civile et cour des petites créances; Chambre criminelle et pénale; Chambre de la Jeunesse) Commission des services juridiques (aide juridique) Bureau de la publicité des droits	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	Régie du logement	Rivière-du-Loup
Ministère des Ressources naturelles	Forêt (bureau d'unité de gestion) et Terres (bureau local) Pépinière	Rivière-du-Loup Saint-Modeste
Société de financement agricole	Prêts pour les agriculteurs	Rivière-du-Loup
Société de l'assurance automobile du Québec	Contrôle du transport routier	Rivière-du-Loup
Société des alcools du Québec	Vente de vins et de spiritueux	Rivière-du-Loup
Hydro-Québec	Production, transport et distribution d'électricité	Rivière-du-Loup
Rexforêt inc. (filiale de la Société générale de financement)	Aménagement forestier et formation des travailleurs sylvicoles	Rivière-du-Loup

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Les services sociaux et de santé

Le réseau de la santé et des services sociaux présent sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup comprend 5 grandes institutions avec des fonctions ou des domaines d'activités qui sont complémentaires (voir tableau 13-3). Pour des soins de santé plus spécialisés, la clientèle doit cependant se déplacer vers la ville de Québec ou de Montréal.

Tableau 13-3
Équipements et services du domaine de
la santé et des services sociaux

Institution ou organisme	Fonction ou domaine d'activité	Localisation
<u>Centres hospitaliers et d'hébergement de Rivière-du-Loup :</u> <u>3 établissements</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre hospitalier régional du Grand-Portage ▪ Hôpital Saint-Joseph de Rivière-du-Loup <ul style="list-style-type: none"> ▪ Foyer de Saint-Antonin <u>2 secteurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de réadaptation et de toxicomanie ▪ Unité de santé publique de Rimouski 	Soins médicaux à la population et services d'urgence Soins médicaux et hébergement de personnes âgées	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup Saint-Antonin Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent	Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation	Rivière-du-Loup
Centre local de services communautaires (CLSC) Rivières et Marées	Services de santé, services sociaux et services communautaires	Rivière-du-Loup avec 3 points de services à Saint-Épiphanie, L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, plus un point de chute à Saint-Cyprien
<u>Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services sociaux de protection <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pavillon l'Ancre 	Accueil, évaluation, prise en charge Centre d'accueil pour jeunes contrevenants	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup
Centre de réadaptation en déficience du KRTB	Centre d'accueil pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle	Saint-Cyprien et 2 points de services à Rivière-du-Loup

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Les services d'éducation

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup administre 16 écoles primaires et secondaires sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Quant à l'école primaire de Saint-Cyprien, elle est sous l'administration de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (voir tableau 13-4).

Tableau 13-4
Établissements d'enseignement public et privé,
de niveau maternel, primaire et secondaire

École	Niveau d'enseignement	Localisation	Nombre d'élèves primaire et secondaire 2012-2013	Enfants à la maternelle (4 et 5 ans) 2012-2013
Établissements publics				
École Vents-et-Marées	Primaire	Cacouna	101	34
École Moisson-d'arts	Primaire Secondaire 1-2	L'Isle-Verte	63 14	29
École primaire Notre-Dame-du-Portage	Primaire	Notre-Dame-du-Portage	64	16
École la Croisée I	Primaire 1-2-3	Rivière-du-Loup	185	71
École Roy	Primaire 1-2-3	Rivière-du-Loup	123	87
École la Croisée II	Primaire 4-5-6	Rivière-du-Loup	169	0
École Joly	Primaire 4-5-6	Rivière-du-Loup	213	0
École primaire St-François-Xavier	Primaire	Rivière-du-Loup	258	72
École secondaire de Rivière-du-Loup	Secondaire	Rivière-du-Loup	1183	0
École Lanouette	Primaire	Saint-Antonin	307	66
École Desbiens	Primaire	Saint-Arsène	86	47
École Notre-Dame-du-Sourire	Primaire 1-2	Saint-Épiphane	23	22
École Riou	Primaire 3-4-5-6	Saint-François-Xavier-de-Viger	29	0
École des Vieux-Moulins	Primaire Secondaire 1-2-3	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	81 34	29
École Saint-Modeste	Primaire	Saint-Modeste	79	33
École La Chanterelle	Primaire	Saint-Paul-de-la-Croix	17	0
École Saint-Cyprien	Primaire	Saint-Cyprien	98	(inclus dans 98)
Établissement privé				
École privée Notre-Dame	Secondaire	Rivière-du-Loup	447	

Sources : Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (2013), École privée Notre-Dame (2013) et Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (2013)

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup possède différents établissements dédiés à la formation professionnelle en plus de disposer d'un centre administratif à Rivière-du-Loup. En dehors des établissements des commissions scolaires, la région de Rivière-du-Loup dispose d'un collège d'enseignement général et professionnel qui reçoit annuellement autour de 1 600 élèves (voir tableau 13-5). Ce cégep offre entre autres des spécialisations dans les technologies de l'administration, de la bureautique, de l'informatique, des loisirs, des soins infirmiers, services de garde et en traitement des eaux, et tout récemment en biométhanisation et compostage.

Finalement, l'Université du Québec à Rimouski dispense, dans les locaux du Cégep de Rivière-du-Loup, des cours crédités dans plusieurs programmes. Par ailleurs, dans le cadre des programmes de l'Université des Aînés, plusieurs personnes de plus de 55 ans

de la région de Rivière-du-Loup suivent des cours non crédités dispensés par cette université.

Tableau 13-5
Établissements de formation professionnelle et les
établissements d'enseignement du niveau collégial et universitaire

Service / établissement	Niveau d'enseignement	Localisation
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, direction générale et autres services	16 écoles primaires et secondaires	Rivière-du-Loup
<u>Centre de formation professionnelle</u> : Pavillon-de-l'Avenir	Offre quelque 28 diplômes d'études professionnelles et 7 attestations de spécialisation professionnelles	Rivière-du-Loup
<u>Centre d'éducation aux adultes</u> : École l'Envol	(Alphabétisation à la 5 ^e secondaire)	Rivière-du-Loup
École Thibaudeau	(Alphabétisation à la 5 ^e secondaire)	Rivière-du-Loup
Cégep de Rivière-du-Loup	Collégial	Rivière-du-Loup
L'Université du Québec à Rimouski, bureau régional	Universitaire	Rivière-du-Loup

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Les équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux

Les équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux regroupent différents établissements publics qui animent et dynamisent la vie sociale de la région. Ces équipements et services à caractère structurant appartiennent à des municipalités ou encore à des organismes à vocation communautaire. Ils sont classés en quatre grands secteurs selon leur mission première (voir tableau 13-6). Au-delà de leur mission, les équipements du secteur loisir, culture, communautaire et touristique peuvent jouer un rôle substantiel dans l'offre touristique régionale en permettant aux touristes de profiter de lieux de divertissement et de lieux abrités les jours de mauvais temps.

L'identification des équipements et des services publics intermunicipaux ou régionaux a été effectuée à partir d'une liste de six critères de sélection. Ces critères sont les suivants :

- L'équipement ou le service doit recevoir un financement public important;
- L'équipement ou le service est offert grâce à une collaboration entre des municipalités, à une entente intermunicipale ou encore pourrait être inclus dans une telle entente;
- L'équipement ou le service doit bénéficier d'une clientèle provenant de deux municipalités ou plus;
- L'équipement ou le service présente un intérêt public ou collectif appréciable;
- L'équipement ou le service exige des coûts d'immobilisation ou d'exploitation relativement élevés;

- L'équipement ou le service doit se révéler à la fois rare et unique pour les citoyens des différentes municipalités de la MRC.

Tableau 13-6
Équipements et services publics intermunicipaux
ou régionaux importants

Équipements ou services (localisation)	Fonction ou domaine d'activité	Aire de desserte principale
Secteur : Loisir, culture, communautaire et touristique		
Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (1) (Rivière-du-Loup)	Achats de livres et gestion des prêts pour les bibliothèques des municipalités de moins de 5 000 hab.	Le Bas-Saint-Laurent
Musée du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup)	Musée d'art et d'ethnologie	La région du K.R.T.B. et le tourisme national
Centre culturel (Rivière-du-Loup)	Salle de spectacles d'une capacité de 1 017 sièges	La région du K.R.T.B.
Maison de la Culture (Rivière-du-Loup)	Centre de production et de diffusion artistique (salle de spectacles, galerie d'exposition, bibliothèque, théâtre extérieur)	Rivière-du-Loup et les municipalités avoisinantes
Piscine intérieure du Cégep de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)	Piscine intérieure	L'est de la MRC de Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup
Piscine extérieure à l'eau de mer salée (Notre-Dame-du-Portage)	Piscine extérieure	L'est de la MRC de Kamouraska et l'ouest de la MRC de Rivière-du-Loup
Parc linéaire du Petit-Témis (De Rivière-du-Loup à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	Piste vouée à la pratique du vélo, de la marche et de la motoneige	La région du K.R.T.B. et le tourisme national
Centre Premier Tech (Rivière-du-Loup)	Patinoire couverte avec glace artificielle Piste de course intérieure	L'est de la MRC de Kamouraska et l'ouest de la MRC de Rivière-du-Loup
Stade de la Cité des Jeunes (Rivière-du-Loup)	Patinoire couverte avec glace artificielle	L'est de la MRC de Kamouraska et l'ouest de la MRC de Rivière-du-Loup
Aréna Marcel-Aubut (Saint-Hubert-de-R.-du-Loup)	Patinoire couverte avec glace naturelle	Saint-Hubert et les municipalités avoisinantes
Complexe Louis-Santerre (Saint-Cyprien)	Patinoire couverte avec glace naturelle, bibliothèque et bureau municipal	La patinoire : Saint-Cyprien, Sainte-Rita et Saint-Clément
Camping municipal de la Pointe (Rivière-du-Loup)	Terrain de camping	MRC de Rivière-du-Loup et le tourisme national
Camping-Plage du lac de la Grande Fourche (Saint-Hubert-de-R.-du-Loup)	Terrain de camping avec une plage publique	67 % de la MRC de Rivière-du-Loup et le reste de campeurs itinérants
Secteur : Environnement		
Récupération Grand-Portage (Rivière-du-Loup)	Centre de tri des matières résiduelles	MRC de Rivière-du-Loup et une partie des MRC de Kamouraska et de Témiscouata
Lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases (Cacouna)	Élimination de matières résiduelles	MRC de Rivière-du-Loup et l'ouest de la MRC des Basques
Secteur : Promotion économique		
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) (Rivière-du-Loup)	Support au développement économique et services de soutien aux entreprises et aux promoteurs	MRC de Rivière-du-Loup
Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (OTC) (Rivière-du-Loup)	Promotion, animation et information touristique	MRC de Rivière-du-Loup

Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup (SADC) (Rivière-du-Loup)	Financement de projet et appui au développement local	MRC de Rivière-du-Loup
--	---	------------------------

(1) Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent est financé à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications et à 50 % par les municipalités membres du réseau et de sources diverses.

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Au plan local, on retrouve une bibliothèque municipale dans toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les logements sociaux

Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, on dénombre plusieurs logements appartenant au réseau des habitations à loyer modique (HLM). Ces habitations gérées par les municipalités sont destinées aux personnes à faible revenu. Le loyer exigé dans les OBNL correspond à 25 % du revenu de la personne ou du ménage. Par ailleurs, dans la ville de Rivière-du-Loup, on retrouve des coopératives d'habitation qui regroupent plusieurs unités de logement.

La clientèle hébergée peut comprendre à la fois des personnes autonomes, des personnes en légère perte d'autonomie ou semi-autonomes. Enfin, le secteur public a développé ces dernières années, en collaboration avec le secteur privé, des ressources intermédiaires favorisant le maintien de personnes âgées dans un milieu de vie bien adapté. Le financement des ressources intermédiaires est assuré en majeure partie par les locataires. Toutefois, le secteur public fournit certaines sommes selon l'intensité des soins requis par la personne hébergée.

13.1.2 Les équipements sanitaires

Les réseaux d'aqueduc et leurs sources d'approvisionnement

Tous les périmètres d'urbanisation de la MRC sont pourvus d'au moins un réseau sanitaire. Le tableau 13-8 présente les caractéristiques des réseaux d'aqueduc et de leurs sources d'approvisionnement. Les sources d'approvisionnement sont cartographiées au plan 13-1.

Tableau 13-7
Les réseaux d'aqueduc d'intérêt public et
leurs sources d'approvisionnement

Nom de la municipalité	Nom du réseau	Nombre de personnes desservies	Type d'approvisionnement du réseau	Procédé de traitement
Cacouna	Cacouna	1 255	eau souterraine	Aucun traitement
L'Isle-Verte	L'Isle-Verte	904	eau souterraine	Chloration
Notre-Dame-du-Portage	Notre-Dame-du-Portage	300	eau souterraine	Chloration
Notre-Dame-du-Portage	Parc de l'Amitié	172	mixte	
Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	16 000	mixte	Chloration Filtration
Saint-Antonin	Saint-Antonin	2 200	eau souterraine	Chloration
Saint-Arsène	Saint-Arsène	600	eau souterraine	Chloration Filtration Enlèvement Fer et Manganèse
Saint-Cyprien	Saint-Cyprien	875	eau souterraine	Chloration Filtration
Saint-Épiphanie	Saint-Épiphanie	622	eau souterraine	Chloration
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert	307	rivière	Chloration
Saint-Modeste	Saint-Modeste (réseau Audet)	98	eau souterraine	Aucun traitement
Saint-Modeste	Saint-Modeste (réseau Soc. d'aqued.)	254	eau souterraine	Chloration Autre traitement

Source : MAMROT, 2011

Les eaux usées

Le tableau 13-9 dresse la situation des réseaux d'égout et des installations d'assainissement des eaux usées municipales.

Tableau 13-8
Les réseaux d'égout et
les installations d'assainissement des eaux usées

	Type de station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m3/d)	Charge moyenne (kg/d)
Cacouna	Boues activées		323	62	74
L'Isle-Verte	Étangs aérés	1997/08	1 060	462	63
Notre-Dame-du-Portage	Segflo et filtre ecoflex	2010/09	258	83	12,9
Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1997/10	14 991	18 000	1850
Saint-Antonin (secteur village)	Étangs aérés	1988/01	1 536	745	82,5
Saint-Antonin (secteur Rivière-Verte)	Étangs aérés	2010/10	2 025	800	109
Saint-Arsène	Étangs non aérés Décharge continue	1973/01	682	450	125
Saint-Cyprien	Étangs à rétention réduite Parois verticales	2000/09	905	507	45
Saint-Cyprien	Filtre à tourbe	2006/08	34	22,3	3,6
Saint-Épiphane	Étangs aérés	1984/01	575	225	30
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1993/07	968	614	59
Saint-Modeste	Étangs aérés Parois verticales	2005/10	342	117,4	18,2
Saint-Paul-de-la-Croix	Étangs aérés Parois verticales	2006/07	242	68,9	12,1

Source : Direction générale des infrastructures, MAMROT, mars 2012

13.1.3 Les équipements et services publics hors de la MRC

Tel que déjà évoqué au chapitre 11 sur les contraintes naturelles et anthropiques, on retrouve dans la MRC de Kamouraska un barrage au lac Morin. Les eaux retenues par ce barrage se déversent, dans la rivière Fourchue qui elle se jette dans la rivière du Loup tout près de la limite municipale entre Saint-Antonin et Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Le niveau de l'eau de la rivière du Loup est contrôlé par le barrage du lac Morin. Le débit est important pour les activités industrielles et la production hydroélectrique. La qualité de l'eau est également importante, car elle est une source d'approvisionnement en eau potable pour la ville de Rivière-du-Loup (source complémentaire à la prise d'eau souterraine située à Saint-Modeste).

13.2 Les problématiques spécifiques

13.2.1 L'eau potable

Au Québec, la consommation globale d'eau potable est estimée à 800 litres par personne par jour (l/p/j) tous usages confondus. La consommation résidentielle est quant à elle estimée à 400 l/p/j, dont moins de 1 % est utilisé pour se désaltérer. Les entreprises manufacturières et les commerces utilisent en moyenne 35 % de l'eau traitée. Il va de soi que le maintien de la qualité des sources d'approvisionnement constitue une préoccupation majeure pour toutes les municipalités.

Depuis 1972, l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Chapitre Q-2) établit la règle en matière de protection de l'environnement :

Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

En vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2, r-6) adopté en 2002, les propriétaires de lieux de captage d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable, dont le débit moyen est supérieur à 75 m³, ont dû établir un plan de localisation de l'aire de protection bactériologique et virologique. Ce plan a été complété par une évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines et un inventaire des activités et des ouvrages situés à l'intérieur de ces aires qui sont susceptibles de modifier la qualité microbiologique de l'eau souterraine. Le plan 13-1 établit un portrait de la localisation des sources d'eau potable.

Le risque de contamination des sources de captage d'eau potable et de leur aire de recharge ou d'alimentation est fonction de la nature des activités humaines et de leur intensité à proximité, mais également de la vulnérabilité des eaux souterraines et de surface. Les causes possibles de contamination de l'eau potable sont notamment :

- La fertilisation abusive des terres agricoles et des pelouses et l'utilisation des pesticides;
- La présence d'installations septiques déficientes;
- L'utilisation des sels de déglacage;
- L'entreposage et la manipulation inadéquate de matières dangereuses;
- Le drainage des tourbières à des fins d'extraction de la tourbe;
- La présence de sites d'extraction de sables et de graviers;
- Les rejets d'eaux usées d'entreprises manufacturières;

- La présence de cimetières.

De façon générale, il est interdit d'implanter un réseau d'aqueduc à l'extérieur des périmètres urbains, sauf pour des raisons sanitaires.

En milieu rural, les puits privés sont plus vulnérables à la contamination bactériologique. Cette situation peut être causée par un mauvais aménagement de l'ouvrage, un bris dans la structure du puits, une mauvaise localisation ou encore, par la présence d'activités polluantes à proximité.

13.2.2 L'eau usée

C'est en 1978, avec le lancement du *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), que les équipements d'épuration des eaux usées municipales ont commencé à être implantés de façon systématique et sur une large échelle. Avant l'existence de ce programme, les eaux usées de seulement 2 % de la population québécoise étaient traitées. Aujourd'hui, c'est près de 92 % des eaux usées de la population du Québec qui sont traitées. Près du tiers des municipalités, essentiellement des petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Le *Programme les eaux vives du Québec* (PEVQ), mis en œuvre en juin 1998, permettra à plusieurs petites municipalités d'acquérir des infrastructures de base en assainissement des eaux.

En effet, en 1992, seulement 15 % de la population de la MRC était desservie par un réseau d'égout municipal dont les eaux usées étaient traitées. Aujourd'hui, ce pourcentage dépasse 75 %.

À noter qu'à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, le milieu rural comprend entre 15 et 20 % des logements de la MRC. Les eaux usées domestiques en provenance de ces habitations sont traitées par des installations septiques individuelles privées. Toutes les résidences isolées construites après 1981 doivent avoir des installations septiques conformes à la réglementation provinciale¹.

Les problématiques de l'eau potable et de l'eau usée ont conduit le gouvernement québécois en 1982 à établir des normes minimales de lotissement standardisées, afin de protéger la santé de la population. Auparavant, c'était les municipalités qui établissaient ces normes de lotissement.

De façon générale, il est interdit d'implanter un réseau d'égout à l'extérieur des périmètres urbains, sauf pour des raisons sanitaires.

13.2.3 La localisation des services gouvernementaux

Les investissements publics bien ciblés ont généralement un effet d'entraînement sur le capital privé. De concert avec d'autres stratégies municipales, telles que des programmes d'appui à la rénovation domiciliaire et commerciale ou d'animation de

¹ Notamment, au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

l'activité commerciale, les décisions et les politiques du gouvernement peuvent avoir des répercussions tangibles pour contrer les tendances naturelles au déplacement des commerces et services vers la périphérie des centres-villes. La localisation des services gouvernementaux est un des éléments qui est de nature à contribuer au renforcement des secteurs centraux.

La MRC appréciera une demande des ministères ou organismes gouvernementaux formulée en vertu des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en fonction des objectifs poursuivis par le SADR.

13.3 Les principaux défis et axes d'intervention

- Connaître le point d'équilibre entre le niveau de service offert à la population et la capacité de payer des contribuables;
- Maintenir des services de qualité au travers des conjonctures économiques;
- Assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité adéquate;
- Contrôler les sources de pollution pour l'eau potable.

À partir de ces défis, voici les axes d'intervention qui permettront d'agir sur cette situation :

- Transmettre davantage d'informations aux contribuables (format électronique);
- Augmenter nos connaissances en matière d'eau potable;
- Augmenter la performance des équipements publics;
- Accroître le contrôle des installations septiques.

13.4 Les orientations

- Optimiser tous les moyens de communication dont nous disposons;
- Prévenir la contamination de l'eau potable;
- Promouvoir les usages associés aux différents équipements publics.

13.5 L'aire d'affectation publique

L'aire d'affectation publique identifie différents équipements publics du territoire soit : l'aéroport de Rivière-du-Loup, le port de Gros Cacouna et le lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases.

Dans l'affectation publique, tel qu'identifié au plan 14-1 la MRC désire autoriser des usages commerciaux et industriels qui permettront d'augmenter l'utilisation de ces équipements.

13.6 Les règles de conformité

13.6.1 La localisation des équipements gouvernementaux

Toute intervention réalisée par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires doit être évaluée à partir de l'un ou de l'ensemble des critères suivants :

- Minimiser le temps de déplacement de manière à desservir adéquatement l'ensemble de la clientèle;
- Consolider la hiérarchie urbaine du territoire luperivien en vue de préserver l'équilibre régional;
- Répondre à des objectifs d'efficacité des services, de rationalisation des investissements publics et de disponibilité des espaces à bureaux;
- Harmoniser, dans la mesure du possible, son aire de desserte avec celle de la MRC de Rivière-du-Loup;
- Favoriser le centre-ville ou son aire institutionnelle pour toute intervention touchant la ville de Rivière-du-Loup;
- Viser une localisation dans les secteurs centraux traditionnels constitués le plus souvent par la rue principale de chaque localité.

13.6.2 La protection des aires de captage des eaux souterraines

La vulnérabilité des aires de captage d'eau souterraine dépend du contexte physique ou de l'installation de captage. À partir des études de caractérisation qu'ont produites les propriétaires d'ouvrage de captage en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2, r.6), la MRC reproduit les zones de protection dans le plan 13-1.

Les municipalités devront inclure les dispositions que l'on retrouve au cadre normatif (chapitre 15).

13.7 Les mesures de concertation

13.7.1 Le barrage du lac Morin

En 2003, une entente d'une durée de dix ans, portant sur le maintien et l'exploitation du barrage du lac Morin, entre la MRC de Rivière-du-Loup et le ministre de l'Environnement a été conclue. Il a été convenu par cette entente que la MRC de Rivière-du-Loup représenterait, auprès du gouvernement, les bénéficiaires du barrage du lac Morin, soit Algonquin Power Fund inc., F.F. Soucy inc., Hydro-Fraser inc., Pâte Mohawk ltée et la MRC de Kamouraska.

Par ce protocole d'entente, les bénéficiaires s'engagent principalement à :

- Verser une contribution annuelle en remboursement des frais d'exploitation, répartie selon des proportions qui varient entre les différents bénéficiaires;

- Former un comité d'exploitation regroupant les bénéficiaires avec le mandat de définir le plan annuel de gestion;
- Désigner un représentant parmi les bénéficiaires pour agir comme interlocuteur unique auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour toutes les prises de décision reliées à la gestion quotidienne du réservoir.²

13.7.2 La protection des aires de captage d'eau de surface

En matière de protection de la qualité de l'eau de surface qui alimente les réseaux d'aqueduc, les municipalités sont invitées à sensibiliser les riverains de ces cours d'eau, qu'ils soient villégiateurs, propriétaires forestiers, producteurs agricoles ou autres. Les municipalités devraient participer aux délibérations au sein des organismes de bassin versant déjà existant.

La mise en place en 2009, de la gestion de l'eau par bassin versant sur tout le territoire de la MRC (voir chapitre 10 *Les milieux naturels*), devrait contribuer à l'atteinte de cet objectif.

2

http://www.riviereduloup.ca/mrc/?id=gestion_de_programmes_dequipements_ou_dinfrastructures&a=2009#barrage

13.8 La compatibilité des usages

Tableau 13-9
Aperçu de la compatibilité des usages
dans l'aire d'affectation publique

GROUPE D'USAGE ▪ classe d'usage	Affectation	Publique
RÉSIDENTIEL		
▪ Habitation (1 à 2 logements)		
▪ Toute catégorie d'habitation		
COMMERCIAL ET DE SERVICE		
▪ Commerce et service		⊙ 6
INDUSTRIEL		
▪ Industrie légère, modérée et para-industrielle		⊙ 6
▪ Industrie lourde		⊙ 6
INSTITUTIONNEL ET PUBLIC		
▪ Utilité publique, transport et communication		⊙ 17
▪ Institutionnel et public		○
RÉCRÉATIF ET DE CONSERVATION		
▪ Récréation intensive et villégiature		
▪ Récréation extensive et conservation		
EXPLOITATION DES RESSOURCES		
▪ Agriculture avec élevage		
▪ Agriculture sans élevage		○
▪ Exploitation forestière		○
▪ Pêche commerciale		
▪ Extraction		○

○ Compatible ⊙ Compatible avec conditions

Note : Le tableau 14-1 donne les précisions relatives aux usages compatibles avec conditions